



COMPTE-RENDU

du Conseil métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Le Conseil métropolitain de Dijon Métropole s'est réuni le **jeudi 7 février 2019** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN. Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. BORDAT a été désigné comme secrétaire de séance.

Membres présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET
M. Patrick CHAPUIS
Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
Mme Colette POPARD
Mme Danielle JUBAN
M. Frédéric FAVERJON
Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Dominique GRIMPRET
M. Patrick MOREAU
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jean-Patrick MASSON
M. Benoît BORDAT
M. Jean-Yves PIAN

Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine MARTIN
M. Denis HAMEAU
Mme Stéphanie MODDE
M. Nicolas BOURNY
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Hélène ROY
M. Joël MEKHANTAR
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Catherine VANDRIESSE
Mme Chantal OUTHIER
M. Emmanuel BICHOT
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Hervé BRUYERE
Mme Claudine DAL MOLIN
M. Yves-Marie BRUGNOT

M. Guillaume RUET
Mme Louise MARIN
M. Louis LEGRAND
M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Céline TONOT
M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique SARTOR
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Adrien GUENE
M. Cyril GAUCHER

Membres absents :

M. Jean-François DODET
M. Alain HOUPERT
M. Édouard CAVIN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX
Mme Florence LUCISANO
M. Gaston FOUCHERES
M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Philippe BELLEVILLE

M. Jean-François DODET (pouvoir à Patrick CHAPUIS de la délibération n°1 à la délibération n°4
absent de la délibération n°DM2019_02_07_005 à la délibération n°15)
M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE

1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais arrêté

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de donner** un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais arrêté.

SCRUTIN : POUR : 59
CONTRE : 12
DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Dijon métropole, Fontaine d'Ouche - Avenant n°2 à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, son annexe financière ainsi que l'avenant n°2 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine, joints au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, de la Caisse des Dépôts, de l'Etat, de l'Anah ainsi que de l'ANRU ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Accompagnement social renforcé – Convention bailleurs – Dijon métropole pour mise en place du dispositif ACOR Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention relative à cette opération avec l'ensemble des bailleurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres co-financeurs et partenaires ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans le budget 2019, 2020, 2021 et 2022

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Création d'une chaire « Smart City et gouvernance de la donnée » par l'Université de Bourgogne – Demande de subvention 2019-2020-2021

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention annuelle, sur la période de 2019, 2020 et 2021, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71
CONTRE : 0
DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Participation de Dijon métropole à la Chaire ETI Entrepreneuriat, Territoire, Innovation de l'IAE Paris – Sorbonne Business School en partenariat avec Paris 1 Panthéon Sorbonne et Think Tank « Live en a living City » - Demande de subvention 2019-2020-2021

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention annuelle, sur la période de 2019, 2020 et 2021, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0
DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE SPLAAD - Parc d'Activités Beauregard à Longvic et Ouges - Avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement : Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 4 à la convention de concession, annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0
DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Sociétés UMS et DIB – Projets de relocalisation et de développement industriel Demandes d'aides à l'immobilier

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à chacune des sociétés, DIB Production et UMS, au côté de la Région Bourgogne Franche Comté, une aide à l'immobilier sous forme de subvention de 50 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ces deux dossiers ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2019.

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon Métropole Développement - Demande de subvention 2019

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Métropole Développement au titre de l'exercice 2019 à 650 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement de 160 000 € sera effectué dès la notification de la délibération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 57

ABSTENTION : 12

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

9. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention de financement avec l'association Atmo Bourgogne Franche-Comité

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'accepter** la durée de la convention proposée ci-dessus,
- **d'accepter** les modalités de versement de l'aide,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 68

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME CATHERINE HERVIEU)

DONT 17 PROCURATION(S)

10. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Présentation de la candidature européenne Horizon 2020

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le dépôt de la candidature Dijon Métropole pour l'appel à projet H2020 Villes et Communautés Intelligentes et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Métropole pour le financement des actions.

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

11. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Désignation des représentants de Dijon métropole du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille, de la Norge et de l'Arnison

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants de Dijon Métropole au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille, de la Norge et de l'Arnison telles que proposées :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. MASSON	DIJON	MME MASLOUHI	DIJON
M. DODET	SAINT-APOLLINAIRE	M. FAVERJON	DIJON
M. DETANG	QUETIGNY	MME MODDE	DIJON
M. BELLEVILLE	SENNECEY	MME LIEVREMONT	SAINT-APOLLINAIRE
M. RUET	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	MME CHAMPION	QUETIGNY
M. MOREAU	BRESSEY SUR TILLE	M. THIEULEUX	QUETIGNY
M. NOWOTNY	CRIMOLOIS	MME MARIN	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
M. BOURNY	MAGNY SUR TILLE	M. LEGRAND	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
MME HERVIEU	DIJON	M. ORSOLA	CORCELLES LES MONTS
M. DUMONT	NEUILLY LES DIJON	M. PIAN	DIJON

SCRUTIN : POUR : 57

ABSTENTION : 12

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

12. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Désignation des représentants de Dijon métropole du Syndicat du bassin de la Vouge

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants de Dijon Métropole au Syndicat du bassin de la Vouge telles que proposées :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. FALCONNET	CHENOVE	MME RICHARD	CHENOVE
M. ORSOLA	CORCELLES LES MONTS	MME DAL MOLIN	CHENOVE
MME LUCISANO	FENAY	MME TONOT	LONGVIC
M. VERPILLOT	MARSANNAY LA COTE	MME PIOMBINO	MARSANNAY LA COTE
M. GIRARD	OUGES	MME ZIVKOVIC	DIJON
M. BAUDEMONT	PERRIGNY LES DIJON	MME MODDE	DIJON
M. MASSON	DIJON	M. HAMEAU	DIJON
MME HERVIEU	DIJON	M. DUBUET	FLAVIGNEROT
M. PRIBETICH	DIJON	M. BORDAT	DIJON
M. FAVERJON	DIJON	M. ALMEIDA	LONGVIC
MME MASLOUHI	DIJON	M. BRUYERE	BRETENIERE

SCRUTIN : POUR : 57

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 12

NE SE PRONONCE PAS : 0

13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Représentants de la commune de Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la désignation des représentants suivants de la commune de Bretenière au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

Membre titulaire	Membre suppléant
Monsieur Yves COUTAGNE	Monsieur Joël COPIN

- **de préciser** que les représentants titulaires et suppléants des 23 autres communes membres de Dijon Métropole demeurent inchangés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Transferts de compétences du Département de la Côte d'Or à Dijon Métropole - Désignation des représentants de la Métropole au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la désignation des quatre représentants de Dijon Métropole au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées, soit :

- Mme Nathalie KOENDERS
- Mme Françoise TENENBAUM
- M.Pierre PRIBETICH
- M.José ALMEIDA

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 57
CONTRE : 0

ABSTENTION : 12
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(s)

15. VOEUX ET QUESTIONS ORALES Desserte TGV Paris – Dijon – Lausanne

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le vœu et la motion proposée par la région Bourgogne – Franche-Comté (annexée en pièce jointe)

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(s)

* * * * *

Fait à Dijon, le 8 février 2019

Le Président,


François REBSAMEN

The stamp is circular and contains the text: "DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR", "DIJON MÉTROPOLITAINE", "C.S. 17510 - 21075 DIJON CEDEX".